

qu'il n'y reste point d'eau et puis apres vous y mettez de L'Huyle de Terebentine autant pesant que Ladicté Terebentine et vous tournerez Jusqu'a ce que tout soit fondu."

1) Die folgende Aufzählung ist nicht kolonnen- sondern zeilenweise zu lesen.

AH 63, 301-308 - Blatt 301^V leer

144

1622 Oktober 1., Poitiers

A

SCHREIBEN VON [GARDELT. FRANZ] ZURLAUBEN AN BEAT [II.] ZURLAUBEN, BREMGARTEN

"J'ay appris a mon Grand Regret que l'on me Renvoyeroit le s.^r [Jakob?] W i c k a r d t, de ceque Je me doubtois, Jl fault que J'en entende desia parler, l'on me voudra doncque faire Jouyr ou vrayement ... [employer] pour peu de temps du nom de Lieutenemt Je ne scay si c'est pour le Regard du sang propre, ou de la Recompense, mais on me le voudroit faire Remestre Entre les mains d'un aultre, ou vrayement m'envoyer un paedagoge auquel Je fairois la leçon, ou un quj me m'este plus avant aulx bonnes Graces des soldats, luy quj a Jammais a esté Hay & destesté de tous, aultant, que Je suis obey, Reveré & ayme d'iceulx, Je scay bien que ce n'est pas pour mon Regard mais de M^r mon Pere & Capp.^{ne} [K o n r a d III. Zurlauben]. Sj c'est pour Censurer mes Actions, Je ne crains persone, & Je n'ay afaire d'une Censeur quj seroit Assez Empeche a Regler soy mesme, En son Absence ie ne feray pas pis, mais mieulx affin qu'il ne participe a mes faicts. Dieu scait mes Comportements & Je ne fais Rien En cachette. si yl y a aulcune plaincte que Je n'aye dignement Administre la Charge & que Je ne puisse Rendre bon Compte, Je suis Content de soustenir ma Cause ... le Gouverneur [von Poitiers], le Maire & tous les soldats me Rendront Emple tesmoignage.

Sj c'est pour me m'espouser, on scait des longtemps mon irreconciliable Resolution & jrrevocable Parole.

Sj c'est pour me placer en quelque Grade & dignité de nostre Republique [Zug gemeint] Je ne mesprise poinct L'estat neantmoins, il n'y a aulcune affection En moy, ny en aura, quj me porte a m'en mêler le durant de ma Courte Vie. Jl ne me veult poinct de bien, Je ne luy veulx poinct de mal, si cest office ou charge du pays que l'on me voudroit faire Exercer est bonne, aydes luy a l'avoir Je Vous En Coniure, donnez le luy, installez la Beste aussy bien son

fumie luy est trop odoriferant Il ne chairit aultre chose que Ces Lares.
 & quoy? me fauldra[-]t[-]il Derecheff Endurer un duquel les Jnriurieuse paro-
 les, les mesprisans & ingrats discours, la defiance En Vierse[?]¹, l'exces-
 sif desir d'honneur & toute Authorité, me faisoit plier le col par un humble
 obeissance, au Jug d'une non pareille patience? mais En ...té[?]² fortune non
 moins En Vir...se[?]³ que le fascheux fardeau me le fauldroit il bien suppor-
 ter? non non la Vue seule d'icelluy pour soubicet[?]⁴ me feroit faire Ceque
 les Divines & humaines Loix me deffendent: Ce n'est pas une Colere, une En-
 vie, une mauvaise Volounté, mais un extreme Resentiment quj me faict dire &
 de nouveau Confirmer Ces paroles, & sens doubte les effects les suifront ou
 la mort me previeindra: Dieu le Misericordieux sur toust.

Mais me direz Vous que sens aucune Exception qu'il fault obeyr au Pere &
 Maire [- die Mutter von Franz war Eva Z ü r c h e r -] En tout: si le fault
 ou s'il ne le fault pas la Raison le dira: On me Vouldra En s'efforçant Contre
 L'Impossible, me Contraindre ou au Marriage ou a Une charge D'Estat, choses
 lesquelles J'ay aultant Envie de faire que de me noyer presentement sit pro
 Ratione Voluntas qua heu a me primo non dependebat. Et encore en toute Extre-
 mité on tireroit Une Raison de moy que l'on Vouldroit que le tout fut espar-
 gné.

Jammais un malheur ne vient sens L'aultre. Car le discord mutin fierement
 Alumé Pousse Contre L'enfant le Pere Envenimé. Je vois menasser ma teste de
 deshereditage, d'un Exile d'une Cruelle persecution, Cent fois me seroit en-
 cores plus d[o]uces ces malheurs ... qu'une Inhumaine Contraincte, qu'une Vie
 esclave & susiecte a Un quj me vouldroit plus tost voir mort que Vif.

Hay[?]⁵ serat il donc d^t qu'un Baufilz o le Beaufilz quj Envie la Vie au Pere
 [damit muss Wickarts Schwiegervater und Vater sowohl von Franz als auch von
 Beat II. Zurlauben, Konrad III. Zurlauben, gemeint sein; Wickarts leiblicher
 Vater - die Mutter war Magdalena M u o s - Wolfgang W i c k a r t muss
 bereits 1608 tot gewesen sein]⁶, soit prefere au propre filz quj chairit la
 Vie Du Pere plus que la siene. Peult estre ... [?]⁷ malheureux temps le veult.
 Mais au pis alé qu'il Vienne s'il y a aucun soldat de la Compagnie de M^r mon
 Pere quj en son absence, ayme mieulx Recevoir ces Commendements que les mie-
 nes Je suis Content de luy Ceder Encorez verroit on quj seroit le plus fort:
 & peult estre Entre les Estrangers Barbares & Incogneus Je trouverray meil-
 leure amitie & Recompense [- trug sich Franz Zurlauben ev. schon damals mit
 dem Gedanken, in den Malteserorden einzutreten? -]. Mais J'espere que l'on

ne me delaissera pas tent. Aussy Je ne Vous eust escrit sj emplement pour en dire quelque Parole a M^r Nostre Pere si ce n'estoit [que lui]⁸ mesme a d^t a Un soldat qu'il s'en viendroit icy a la s^t Martin [11. November], sens m'envoyer Un mot non pas que Je desire en avoir de luy ny par lettre ny par bouche.

Jl se bastent fort & ferme devant la Rochelle [das von den Hugenotten gegen König Ludwig XIII. verteidigt wurde], il y a hier 8 Jours que M^r [le Maréchal de France, Nicolas de L'Hôpital, le Marquis] de Vitry a este blesse a Un bras d'un Coup de Picque. Jl nous fault Continuellement escorter des Munitions Jusques a la Rochelle.

A Montpeliers Cependant la Capitulation ceux de dedans ont faict traistreusement Une sortie & a L'improveu tue quantite de signalee noblesse. L'on tient que Jammais on parlera de Montpellier mais ilz ne la tienent pas Encore.

Je Vous supllie Conservez moy En Vostre fraternelle faveur & Grace ... J'ay quelque 170 Soldats sens le 4 quj sont nouvellement venuz on scaura bien Combien il m'en fault".

1) *En Vostre*

3) *En Vostre*

5) *Clay*

8) Text zerstört

2) *mais En b, vite' fortune*

4) *Soubiect* = soubiect?

6) vgl. AH 173, 131

7) *être ce que le p. vers*

Original, mit Siegel - AH 63, 309-310

145

[1622 n. Oktober 1.]

A

SCHREIBEN¹ [VON BEAT II. ZURLAUBEN AN GARDELT. FRANZ ZURLAUBEN]

"Vous n'aves a craindre ny moins a Croire, l'advenue d'iceluy [gemeint Jakob Wickarts, der beiden Schwager], duquel les demandes praecedent les merites, la praesumption le pouvoir, l'inobeissance le debuoir; Vous asseurant que Mons.^r le Pere [Konrad III. Zurlauben, Inhaber der Gardekompagnie